



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article666>

# Commission nationale des bourses scolaires à l'AEFE - 13 et 14 juin 2018

- AEFE - Instances de l'AEFE -



Date de mise en ligne : mercredi 13 juin 2018

---

SNES HORS DE FRANCE

---

### Intervention et échanges du SNES-FSU en ouverture de la Commission nationale des bourses scolaires à l'AEFE

Après avoir remercié, comme de tradition, l'ensemble des acteurs (collègues de l'Aide à la scolarité, personnels des postes diplomatiques, élu.es notamment) qui tous permettent aux élèves d'accéder au réseau de l'AEFE, **le SNES-FSU rappelle sa forte mobilisation pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.**

Nous exposerons nos pistes au moment des auditions par le MEAE, nous avons déjà posé **les lignes rouges**, comme celle qui consisterait à **imposer la mobilité aux personnels résidents**. Le SNES fait à ce propos un rappel de l'histoire de l'AEFE qui, à sa création, a permis à de nombreux personnels titulaires en disponibilité de régulariser leur situation en devenant détachés. Aujourd'hui, certains veulent un retour en arrière et on peut se demander quel y est leur intérêt. **Nous y sommes clairement opposés !**

Nous interrogeons à ce titre sur **le devenir de l'enveloppe budgétaire pour l'aide à la scolarité**, en lien avec la volonté présidentielle de doubler le nombre d'élèves. L'enveloppe va-t-elle doubler, tripler ? Nous n'aurons bien sûr pas de réponse à cette question.

Le SNES-FSU fait le constat que **dans certains CCB (Conseils consulaires des bourses), les représentants syndicaux ne sont de nouveau pas convoqués !** Parfois d'autres le sont en dehors des règles... Sur ce point, l'Agence répond que les situations ont été réglées : **des consignes claires seront données et des rappels faits, y compris dans les courriers formels.**

Enfin, nous faisons rappel d'une remarque déjà faite en précédente CNB sur la question du **décalage entre les bourses perçues et le montant des frais de scolarité**. C'est la question du taux de change (comme le montrent les fortes variations de pourcentages dans la présentation d'ouverture), mais aussi, et elle est liée, celle du décalage des dates. Sur ce point, l'Agence répond qu'il y a bien sûr nécessité de réguler des règles pour l'ensemble du réseau. Néanmoins, l'Agence est attentive à la question, surtout dans les zones à très fortes variations de taux de change. Des procédures, bien qu'exceptionnelles, peuvent être faites.